

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 77

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Léo LACHAMBRE	
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Affectation des résultats 2020 - Budget principal et budgets annexes

Le code général des collectivités territoriales et les comptabilités M57 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.5217-10-11 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + résultats cumulés reportés des exercices antérieurs) sont « *[affectés] en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant* ».

Le vote du compte administratif 2020 de Dijon Métropole intervenant après l'adoption du budget primitif 2021, la reprise des résultats est par conséquent effectuée dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité, et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, augmenté du résultat reporté des exercices précédents, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du déficit de la section d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser).

Le solde peut être affecté soit en section de fonctionnement¹, soit en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 20 572 029,56 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 46 677 826,18 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 26 105 796,62 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	46 677 826,18 €
Solde d'investissement 2020 (D/001 besoin de financement)	-13 078 573,81 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-7 493 455,75 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>7 493 455,75 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-20 572 029,56 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	20 572 029,56 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	26 105 796,62 €

¹ Dans la suite de la délibération, et dans un souci d'harmonisation avec la terminologie employée pour le budget principal, la section dite d'exploitation de chacun des budgets annexes à nomenclature M4/M43 et M49 sera désignée par les termes « la section de fonctionnement ».

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I.² ET DES D.A.S.R.I.³

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 830 890,08 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 1 183 837,67 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 352 947,59 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	1 183 837,67 €
Solde d'investissement 2020 (D/001 besoin de financement)	-795 066,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-35 823,28 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>35 823,28 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-830 890,08 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	830 890,08 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	352 947,59 €

2 Décharge de produits inertes.

3 Déchets d'activités de soins à risques infectieux.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 785 910,97 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit 35 678 444,94 €, en priorité :

- à la constitution de réserves réglementées pour les plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif réalisées en 2020, soit 118 173,92 € (recette sur le compte 1064 « réserves réglementées ») ;
- à la couverture du déficit d'investissement, soit 1 785 910,97 € (recette sur le compte 1068 « autres réserves ») ;
- le solde, soit 33 774 360,05 €, reste quant à lui affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	35 678 444,94 €
Solde d'investissement 2020 (D/001 besoin de financement)	-337 208,44 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-1 448 702,53 €
<i>RAR dépenses</i>	1 448 702,53 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-1 785 910,97 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1064- réserves règlementées (constatation des plus values nettes sur cessions d'éléments d'actifs réalisées en 2020)	118 173,92 €
2) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068- autres réserves (couverture du besoin de financement ci-dessus)	1 785 910,97 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	33 774 360,05 €

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 327 845,73 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 448 992,86 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 121 147,13 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	448 992,86 €
Solde d'investissement 2020 (R/001 Excédent de financement)	576 487,78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-904 333,51 €
<i>RAR dépenses</i>	904 333,51 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-327 845,73 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	327 845,73 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	121 147,13 €

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 4 140,53 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2021.

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 398 956,33 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2021.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 264 974,25 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 789 130,79 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 524 156,54 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	789 130,79 €
Solde d'investissement 2020 (D/001 besoin de financement)	-150 222,45 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-114 751,80 €
<i>RAR dépenses</i>	114 751,80 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-264 974,25 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	264 974,25 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	524 156,54 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

À fin 2020, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 314 053,99 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 126 503,93 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 812 449,94 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	1 126 503,93 €
Solde d'investissement 2020 (D/001 besoin de financement)	-148 843,49 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-165 210,50 €
<i>RAR dépenses</i>	165 210,50 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	-314 053,99 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	314 053,99 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	812 449,94 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2020 faisant ressortir un excédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2021, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 10 057 041,95 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2020, également excédentaire, et d'un montant de 118 041,80 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et sera également repris dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	10 057 041,95 €
Solde d'investissement 2020 (R/001 Excédent de financement)	118 041,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	-42 027,69 €
<i>RAR dépenses</i>	42 027,69 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	76 014,11 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	10 057 041,95 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

Le compte administratif 2020 faisant ressortir un excédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2021, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 416 884,36 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2020, également excédentaire, et d'un montant de 47 916,47 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et sera également repris dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Excédent de fonctionnement 2020	416 884,36 €
Solde d'investissement 2020 (R/001 Excédent de financement)	47 916,47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	0,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2021	47 916,47 €
<u>Affectation sur l'exercice 2021</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	416 884,36 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-11 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports de résultats 2020 et leur affectation sur l'exercice 2021 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2021 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 74

ABSTENTION : 11

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)